



**Appel à projet de recherche 2017 « Islam, Religion et Société »**  
Ministère de l'Intérieur, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques - Bureau central des cultes

### **Projets n° 17a et 17b – 2017 – L'islam à Mayotte/L'islam à la Réunion**

Si la place de l'islam à Mayotte et à la Réunion, son organisation, ses trajectoires socio-historiques respectives, sensibilités, cadres juridiques et modalités d'inscription dans l'État laïque, est marquée par de profondes différences, il n'en demeure pas moins que l'appartenance à un même espace géographique, celui de l'Océan indien, peut faire apparaître des points de convergences. Ce projet de recherche, qui répond à un besoin de connaissance de problématiques peu ou mal connues, vise à dresser deux monographies de ces territoires de la République, susceptibles d'aider à mieux définir l'organisation de l'islam mahorais et de comprendre par ailleurs comment La Réunion gère son propre pluralisme religieux.

#### **➤ Projet n° 17a - L'islam à Mayotte**

L'islam mahorais regroupe 277 mosquées, dont celle de Tsingoni, dont la fondation remonte à 1538. Selon les estimations, 95% des 251 069 habitants (2017) se trouvent être de confession musulmane. On compte parmi eux 70.000 Comoriens<sup>1</sup>, auxquels il faut ajouter autour de 40 000 clandestins, venus également des Comores pour la plupart d'entre eux. L'île est donc le premier département de France en nombre relatif de citoyens de confession musulmane. L'islam y est assumé tout à la fois comme religion mais aussi comme culture spécifique (« l'islam mahorais »).

Rattachée à l'école chaféite, la pratique est également empreinte d'un soufisme fortement revendiqué par les responsables religieux traditionnels locaux pour se démarquer de certaines mouvances extérieures plus rigoristes. L'islam mahorais sunnite côtoie également d'autres sensibilités, dont des groupes d'individus se réclamant du chiisme.

Outre l'importance démographique de la présence musulmane à Mayotte, une recherche anthropologique et sociologique sur les pratiques culturelles et la structuration du champ religieux (notamment le système cadial) représentent un enjeu de connaissance majeur dans la mesure où aucune étude actualisée n'a été réalisée sur l'islam mahorais contemporain. L'équipe pourra par exemple examiner le rôle des 33 cadis et 12 « maîtres coraniques » et leur qualité d'attachés territoriaux, ou encore les liens entre le territoire et la diaspora mahoraise installée en métropole (échanges, dynamiques socio-économiques, circulation des cadres religieux etc.).

<sup>1</sup> <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/comores/presentation-de-l-union-des/>

Ces travaux permettront notamment d'analyser le fonctionnement et les pratiques de l'islam mahorais, mais aussi de procéder à un état des lieux des infrastructures du culte musulman local. En outre, l'enquête de terrain permettra aussi d'explorer les relations entre l'islam local et la République au sein de laquelle il s'inscrit plus étroitement depuis la départementalisation de 2011. A cette occasion, on pourra procéder au préalable à une étude du cadre juridique dans lequel est organisé l'islam de Mayotte<sup>2</sup>.

### **Bibliographie indicative**

BLANCHY Sophie, *La vie quotidienne à Mayotte. Essai d'anthropologie compréhensive*, thèse de doctorat (dir. P.Ottino), Université de la Réunion, 1988 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00490214/document>

BLANCHY Sophie, "Comoros", in *The Encyclopaedia of Islam*, Third Edition, Part 2012-2 (Leiden, Brill) : 90-100, 2012.

PAULY Martial, « La diffusion de l'islam à Mayotte à l'époque médiévale », *Taarifa*, num.4, (revue des archives départementales de Mayotte), Mamoudzou., pp. 69-113, Mars 2014.

### ➤ **Projets n° 17b - L'islam à La Réunion**

Dans ce territoire ultramarin où vivent plus de 850.000 personnes, la religion musulmane est très minoritaire, contrairement à Mayotte. Toutefois, la Réunion, qui a accueilli la première mosquée de France, *Noor-E-Islam*, en 1905 (et la première madrasa 42 ans plus tard), a développé une gestion particulière de l'islam. Cette étude permettra de mieux comprendre comment l'islam s'est acculturé localement, dans cet espace où la présence de l'islam est influencée comme ailleurs par des mouvances et courants d'idées transnationaux, et de savoir dans quelle mesure la radicalisation constitue localement, à l'instar de la métropole, une problématique récente ou pas.

La présence musulmane dans l'île semble de prime abord dominée par les Réunionnais originaires du Gujarât. Les primo-migrants sont en effet arrivés d'Inde dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle afin de trouver de meilleures conditions de vie que celles qu'offrait cet État du Nord-Ouest de l'Inde. Ainsi, selon une spécialiste de l'islam réunionnais, l'émigration gujarâti se caractérise par son homogénéité : « les hommes jeunes qui embarquent à Bombay sont tous originaires des mêmes districts, Ankleswar (Surat) et Bharutch, sont issus des mêmes familles et ont la même origine sociale, en majorité paysanne<sup>3</sup> ».

L'islam reproduit en partie les caractéristiques socioreligieuses et anthropologiques de cette partie de l'Inde, mais dans le même temps, il a dû prendre en considération le cadre administratif, légal et la laïcité, qui précède le flux migratoire gujarâti ainsi que l'environnement multiculturel et multiconfessionnel local. Ces deux héritages historiques sont comme partout ailleurs concurrencés par les effets de la mondialisation. Les influences de l'islam gujarâti, déobandi, tabligh, des réseaux socioreligieux indiens, sud-africains, voire saoudiens seront envisagés, ainsi que les modalités de l'acculturation de ces différentes influences au sein du creuset réunionnais. Comme à Mayotte, le soufisme est également très présent, avec des branches de la Chichtiyya, de la Naqshbandiyya, de la Qadiriyya ainsi que des Barelwis. Le rôle de l'*Institut de théologie musulmane de la Réunion* (ITMR) pourrait également constituer un volet de cette enquête, afin de comprendre comment les cadres

---

<sup>2</sup> Aucun texte n'a introduit la loi de séparation de 1905 à Mayotte dont le droit des cultes est régi par le décret du 16 janvier 1939 non modifié.

<sup>3</sup> « Rencontre avec Marie-France Mourrégot : l'islam à l'île de la Réunion », *Les Cahiers de l'Islam*, 7 juin 2014,

religieux réunionnais sont formés (en 7 ans). On s'intéressera aussi au rôle des madrasas rattachées aux mosquées, actrices à un niveau plus diffus de l'enseignement des bases de l'islam aux plus jeunes. Quels sont les contenus pédagogiques, les supports à partir desquels l'islam est enseigné dans l'île ? Quelle est la dominante éventuelle des influences précitées ? ITMR et madrasas constitueront donc des lieux privilégiés de l'étude sociologique, de même que le Conseil régional du culte musulman (CRCM) de l'île, en prenant des objets d'études concrets (après une courte monographie de l'institution), tel que le fonctionnement du GIE Halal, installé en mai 2007, par exemple.

Les études empiriques s'intéresseront donc tout à la fois aux pratiques cultuelles, aux associations représentatives, aux rôles des mosquées et des écoles religieuses ainsi que des influences extérieures, dans la production des normes religieuses, et des différentes modalités de l'expression du culte musulman au sein de ces deux contextes locaux.

### ➤ **Spécificités et points de convergences**

Les équipes de recherche établiront les spécificités des islams mahorais et réunionnais dans deux monographies clairement distinctes. A l'issue de ces recherches, un travail de synthèse pourra proposer une comparaison de ces deux sensibilités (elles-mêmes composites) de l'islam francophone au cœur de l'océan indien.

Les candidats devront présenter un dossier commun comprenant une équipe de recherche pour le projet 17a et une autre équipe pour le projet 17b. Les responsables des projets respectifs seront coresponsables du projet générique et du dépôt de candidature. Par conséquent, équipes réunionnaise et mahoraise devront se coordonner avant le dépôt d'une candidature commune.

### **Bibliographie indicative**

MOURREGOT Marie-France, *L'islam à l'île de la Réunion*, (préf. Michel Chodkiewicz), L'Harmattan, 2010.

MALBERT Thierry, RAFIDINARIVO Christiane, « Dialogue Interreligieux et cohésion sociale à La Réunion », in *Liberté religieuse et cohésion sociale : la diversité française*, Florence FABERON (dir.), PUAM, Aix-Marseille, 2015, pp. 285-298.

### ➤ **Méthodologie**

En dehors de ces grandes lignes, les candidats établiront clairement leur méthodologie, les terrains précis pressentis ainsi que le nombre et la biographie académique des chercheurs et/ou étudiants identifiés pour mener à bien l'ensemble de ce projet de recherche.

### ➤ **Délivrables**

Un rapport écrit à mi-parcours (qui sera présenté *in situ* aux commanditaires), un séminaire à mi-parcours, un colloque de fin de recherche et un ouvrage collectif, accompagné d'une synthèse d'une vingtaine de pages.

### ➤ **Document budgétaire**

Le porteur de projet évaluera de manière réaliste ses besoins en matière de ressources humaines et matérielles en proposant un **budget prévisionnel précis** (sachant qu'une somme plafond par projet a déjà été arrêtée par le conseil d'administration). Celui-ci intégrera obligatoirement la création d'au moins un poste d'ingénieur d'étude ou de post-doctorant sur les deux années. Les coresponsables porteur du projet pourront le cas échéant se rapprocher

du Bureau Central des Cultes ([bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr](mailto:bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr)) pour obtenir plus d'informations sur ces points budgétaires.

➤ **Calendrier**

Date limite : **Mardi 6 juin 2017** (voir la fiche « **Guide des appels à projets** » pour le contenu des dossiers et modalités de soumission).